

Image not found or type unknown



Quel est le régime fiscal de l'EURL ?

Fiche pratique publié le 03/10/2014, vu 468 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

L'EURL est une SARL ne comportant qu'un seul associé. Les mêmes règles sont généralement applicables mais il faut néanmoins adapter la fiscalité du fait de la présence d'un seul associé.

L'EURL est généralement fiscalement transparente, c'est l'associé unique qui est personnellement imposé sur les bénéfices de sa société.

[Voir le détail](#)